

VICHY Économie

KIT MÉDIA 2025

COMMUNICATION DIGITALE



LA NEWSLETTER

envoyée chaque jeudi

à 4000 abonnés



SITE INTERNET

vichy-economie.com

35000 pages vues/an



PAVÉ 250 X 250 PIXELS

présent sur toutes les pages du site avec lien internet

affichage aléatoire 3 MOIS: 200 € 6 MOIS: 350 €

12 MOIS: 600 €

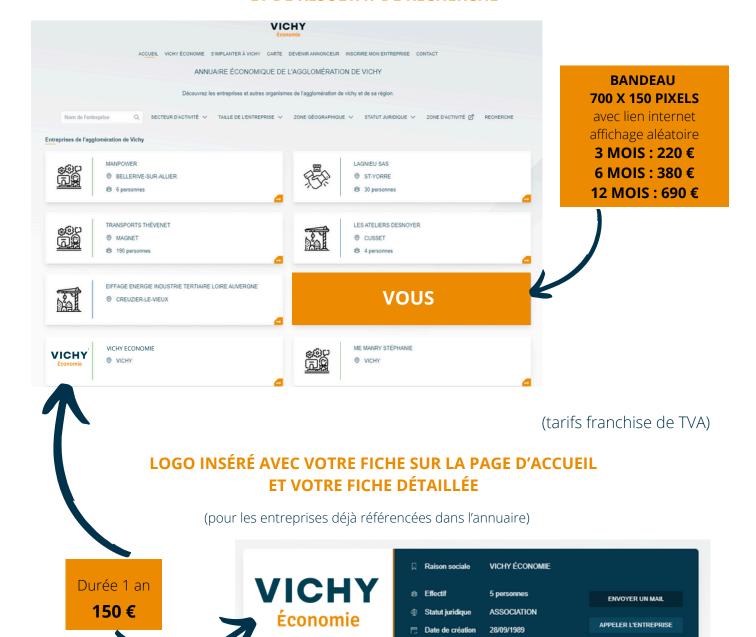


NOUVEAU I

ANNUAIRE ÉCONOMIQUE EN LIGNE

ANNUAIRE.VICHY-ECONOMIE.COM

BANDEAU PUBLICITAIRE INTÉGRÉ À LA PAGE D'ACCUEIL ET DE RÉSULTAT DE RECHERCHE



COMMUNICATION DIGITALE

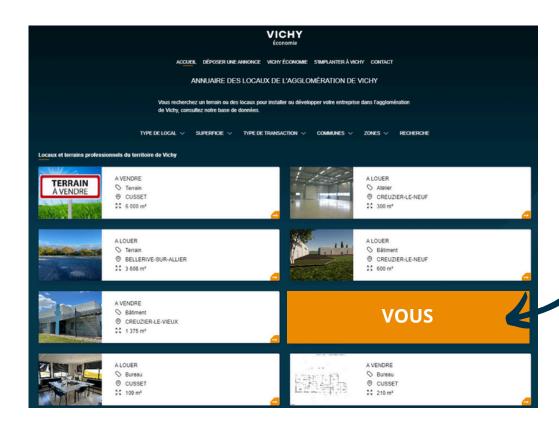


NOUVEAU I

BOURSE DE LOCAUX ET TERRAINS EN LIGNE

LOCAUX.VICHY-ECONOMIE.COM

BANDEAU PUBLICITAIRE INTÉGRÉ À LA PAGE D'ACCUEIL ET DE RÉSULTAT DE RECHERCHE



BANDEAU 700 X 150 PIXELS

avec lien internet affichage aléatoire

3 MOIS: 220 € 6 MOIS: 380 € 12 MOIS: 690 €

(tarifs franchise de TVA)

ANNUAIRE ÉCONOMIQUE

DE L'AGGLOMÉRATION DE VICHY COMMUNAUTÉ 2025/26 (parution début septembre 2025)



Dynamisez la visibilité de votre entreprise ou structure

Mettez en avant votre marque employeur, vos expertises, compétences, services

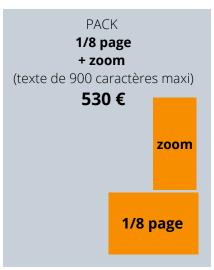
Quelques exemples d'emplacements (tarifs franchise de TVA)













Pour les structures déjà référencées dans l'annuaire

7 000 exemplaires - Visibilité print et web (feuilleteur en ligne)

Canaux de distribution : Entreprises (2 500 ex) | Enseignement / jeunesse (2 500) | Collectivités (500) | Emploi / formation (1 000) | Manifestations (500)





METTEZ EN AVANT VOS CAPACITÉS D'ACCUEIL POUR LES ENTREPRISES (SÉMINAIRES, RÉUNIONS, REPAS, HÉBERGEMENT...)







(tarifs franchise de TVA)

✓ Intégré à l'annuaire économique imprimé annuellement à 7000 ex.

√ Version <u>feuilletable en ligne</u>

✓ Promotion sur les réseaux sociaux



TARIFS / BON DE COMMANDE 2025

Nos offres de communication digitale et imprimée

L'ANNONCEUR (raison sociale, adresse, contact, tampon entreprise)		Date et signature avec mention « lu et approuvé, bon pour accord ») :		
Description	Format	Tarifs € (franchise de TVA)	Quantité	Montant €
OFFRES DIGITALES				
Bandeau intégré à la Newsletter : Premium / Bas	600 x 100 pixels	300 € / 200 €		
Bandeau intégré à l'annuaire ou locaux en ligne : 3 / 6 / 12 mois	700 x 150 pixels	220 € / 380 € / 690 €		
Logo inséré à votre fiche en ligne (1 an)	400 x 400 pixels	150 €		
Pavé web sur le site <i>vichy-economie.com</i> 3 / 6 / 12 mois	250 x 250 pixels	200 € / 350 € / 600 €		
OFFRES IMPRIMEES (ANNUAIRE ECONOMIQUE)				
ENCARTS SIMPLES				
1/8 de page	84 (l) x 54 (h) mm	365 €		
1/4 de page	174 x 54 mm	570 €		
1/2 page	174 x 114 mm	720 €		
1 page	203 x 270 mm	930€		
PACK ENCART + ZOOM (texte 900 caractères maximum, accolé à votre encart)				
1/8 de page + zoom bord de page	84 x 54 mm	530€		
1/4 de page + zoom bord de page	174 x 54 mm	780 €		
PERSONNALISATION DE VOTRE FICHE				
Encadrement / avec QR code / avec logo		130 € / 180 € / 280 €		
PAGES DE COUVERTURE				
2ème/ 3ème/ 4ème	203 x 270 mm	1 600 € / 1550 € / 2750 €		
CAHIER SEMINAIRES (réservé aux établissements pouvant accueillir réunions d'entreprises et repas d'affaires)				
¼ de page	84 x 114 mm	280€		
½ page	174 x 114 mm	500 €		
1 page	203 x 270 mm	900 €		
Frais techniques				
Création / Retouche de votre f	70 € / 30 €			
Pas de frais techniques si vous nous fournissez votre fichier en PDF haute définition, avec traits de coupe et bords perdus, CMJN et 300 dpi (ou à défaut un jpeg HD au format fini). Précisions pleine page : avec zone tranquille de 15 mm et 5 mm de fonds perdus				
TOTAL (franchise de TVA)				

VICHY Économie

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

Article 1

Le présent contrat a un caractère ferme et irrévocable sauf accord écrit express des parties.

Article 2

L'éditeur se réserve le droit de refuser tout ordre de publicité contraire à son esprit, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur, et à son intérêt, bien que cette publicité en toute circonstance n'engage que l'annonceur.

Article 3

Il appartient à l'annonceur de fournir dans les délais ses éléments techniques. En cas de défection ou de retard, l'insertion prévue au contrat et non parue reste due et le support n'est pas tenu à publication ultérieure.

Article 4

Les dessins, graphismes, croquis, maquettes, photos, créations, rough et plus généralement tout projet réalisé par Vichy Economie demeurent notre propriété artistique et ne peuvent être utilisés, ni adaptés, ni dupliqués sans notre autorisation préalable. Les éléments matériels (clichés, rough, illustrations, travaux graphiques et informatique en tout genre, etc.) demeurent notre propriété sans qu'il nous soit fait l'obligation de les conserver et sont facturés au client quelle que soit leur participation à l'établissement du projet. Les sommes perçues pour les études et créations de documents publicitaires et de communication n'entraînent pas cession des droits de reproduction au profit du client. Si le client émet le souhait de les acquérir, il devra nous en informer par écrit et nous nous engageons à lui faire connaître par écrit les conditions des dites reproductions. La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet qui bénéficie de la protection de la loi implique, de la part du client, l'affirmation de l'existence d'un droit mondial de reproduction à son profit.

Article 5

Tout « Bon à Tirer » non retourné dans les 48 heures après la date limite d'envoi des éléments pour la pub sera considéré comme accepté. Les fichiers numériques fournis par nos annonceurs sont verrouillés (PDF, Postscript, TIFF) accompagnés d'une épreuve chromatique digitale calibrée et munie d'une gamme de contrôle mesurable.

Article 6

Le règlement se fait à réception de facture. A titre exceptionnel des facilités de paiement peuvent être accordées. En cas de retard de paiement d'une seule échéance, l'éditeur pourra suspendre l'exécution des ordres, jusqu'à paiement des sommes restant dues, les frais échoient intégralement à l'annonceur.

Article 7

Les remises dégressives ou conditions particulières accordées, le sont sous réserve qu'aucun incident de paiement ne soit enregistré. Tout incident de paiement entraîne automatiquement leur annulation.

Article 8

Toutes factures non payées à leur échéance donneront lieu de plein droit et sans mise en demeure, à partir de l'échéance, à l'application de pénalités dont le montant est équivalent à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont dues soit jusqu'au jour du règlement de la somme exigible, soit, le cas échéant, jusqu'à l'expiration du délai de deux mois à compter du jour où une décision de justice sera devenue exécutoire, délai après lequel les intérêts légaux seront appliqués. Les pénalités sont également encourues lorsque, la date de paiement portée sur la facture étant postérieure au délai des présentes conditions générales de vente, le règlement n'est pas intervenu à cette date.

Article 9

Par ailleurs, en vertu de l'article D.441-5 du Code du Commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit, et ce, dès le premier jour de retard de paiement.

Article 10

Les frais techniques sont à la charge de l'annonceur (hors accords commerciaux). En dehors de tous devis préalable, le prix convenu est celui figurant au tarif « frais techniques » dont l'annonceur a pris connaissance préalablement à la signature de l'ordre.

Article 11

La guerre, le blocus, le manque de transports, les inondations, les incendies, les accidents de machine, les grèves, les lock-out et tous autres événements ou circonstances de nature à déterminer l'impossibilité ou un retard sensible de livraison ou d'exécution du marché, ou qui exercent une influence sur l'approvisionnement, la fabrication, l'infographie, distribution, la mise en ligne ou l'expédition, nous autorisent, à notre choix, à retarder la livraison ou à annuler sans indemnité non seulement s'ils rendent la livraison ou l'édition impossible, mais encore s'ils modifient les conditions normales de notre activité.

Article 12

En toute hypothèse, et quelle que soit la nature du litige, l'indemnité susceptible d'être mise à la charge de notre société ne pourra en aucun cas dépasser la valeur des services commandés.

Article 13

Toute réclamation doit, pour être admise, être effectuée par écrit, dans les dix jours suivant la parution.

Article 14

L'annonceur et s'il en existe un son mandataire sont solidairement responsables du paiement de l'ordre et du respect des présentes conditions générales de vente.

Article 15

En fonction des accords avec les diffuseurs, l'éditeur peut être amené à modifier les services ou les réseaux. Ceci ne saurait donner lieu à annulation ou contestation. Leur non-observation ne peut entraîner aucune indemnité ou rabais.

Article 16

Aucune exclusivité ne peut être accordée.

Article 17

Les parties donnent expressément compétence au Tribunal de Commerce de Cusset pour tous litiges résultant des présentes. Tribunal qui se trouve être également celui du lieu d'exécution du contrat.

Article 18

L'annuaire économique sera publié à 7000 exemplaires, et imprimé en quadrichromie.

Article 19

La régie publicitaire (commercialisation et facturation) est réalisée par VICHY Économie.

Régie publicitaire

Christophe VERNIZEAU 06 77 88 55 70 communication@vichy-economie.com



Agence d'attractivité et de développement

5-15 rue Montaret 03200 Vichy 04 70 30 41 70

vichy-economie.com

Suivez-nous sur in f O N









